

Compte-rendu du Conseil d'UFR des Sciences de Santé

Mardi 23 avril 2025

Présents : Mouncef ANLI MAHADI, Mathilde BAS, Justin BERNARD, Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Olivier BURGY, Manon CICALA, Alexandre CLEMENT, Philippe FAGNONI, Marc GARRETA, Didier HONNART, Caroline HOUTMANN, Agnès JACQUIN-PIQUES, Anaïs JURA, Marc MAYNADIÉ, Sarah-Lou REVILLON, Maxence ROULLIAT, Luc THOMAS.

Via teams : Vanessa COTTET, David ERIMUND, Céline LAURENT, Éric LESNIEWSKA, Arthur MARCHAL, Lucie PORTERET, Françoise TENENBAUM, Christine TOURNAY, Catherine VERGELY.

Procuration : Amandine CHIRADE à Christine TOURNAY, Mme KROUK à Marc MAYNADIÉ,

Excusés : Victorin AHOSSI, Anaïs CARNET, Florence DUVILLARD, David GUILLER, Cyprien GUILLOT, Davy LAROCHE, Alexandre MELOUX, Franck MENETRIER, Thomas MOUILLOT, Maxime SAMSON, Claire TINEL,

Absents : Guillaume BELTRAMO, Florence BOUYER, Lucas CHOCARD, Anne-Lucie BOULANGER, Florence BOUYER, Capucine CRETINON, Valentin DERANGERE, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Hervé DEVILLIERS, David ERIMUND, Marjolaine GEORGES, Marie-Pierre GUENFOUDI, Philippe GUERIT, Anaïs GOUTERON, Gauthier HUREAU, Jean-Marie HEYDEL, Manon FLAMAND, Loan FUMEY, Thomas FUTAULLY, Leelou JALOCKA, Gauthier HUREAU, Laurine MARTEL, Katia MAZALOVIC, Julian MERAND, Aurélie MOSER, Marie-Catherine MORGANT, Thierry MOULIN, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Andréa PESTANA, Romane PHILIPPOT, Alexia ROULAND, Angela STRATAN, Maéva WENDREMAIRE, Eva ZETOUTOU, Narcisse ZWETYENGA.

Rappel de l'Ordre du jour

- I- **Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR** du 25.03.2025
- II- **Informations générales – Textes**
- III- **Finances**
- IV- **Pédagogie :**
 - **Médecine :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 10.04.2025
Marc MAYNADIE
 - **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 18.03.2025
Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 15.04.2025
Eric LIESNEWSKA et Catherine VERGELY
 - **Maïeutique :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 14.01.2025
Véronique BERTAUX-CHARVOLIN
- V- **Points divers :**
 - Présentation du congrès de l'UNECD 2026 – DIJON
Etudiants d'Odontologie
 - Validation des résultats des demandes de transferts – ODONTOLOGIE
Victorien AHOSSI et Caroline HOUTMANN

- Demande de travaux_Salle 270 – B1_Projet BioPOL
Olivier BURGY et Mathilde BAS

VI- Questions des étudiants

VII- Questions diverses

M. le Professeur Marc Maynadié, Doyen de l'UFR de Santé, ouvre la séance à 17H00 en visioconférence en salle R01 de l'UFR de Santé. Il remercie l'ensemble des participants d'être présent.

I. Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 25.03.2025

Le compte-rendu est validé par l'ensemble des membres du conseil.

II. Informations générales – Textes

A/ textes

Arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature

NOR : MENH2507808A

- **TITRE 1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES Art.1** : Fixe la liste des emplois suivants de maître de conférences des universités de médecine générale sont déclarés vacants et pourront être pourvus
- **TITRE 2 – MUTATION - Art 2** Fixe les délais de candidature soit 8 jours après la publication du présent arrêté.
- **TITRE 3 – CONCOURS DE RECRUTEMENT - Art. 4** Fixe les conditions de candidature à la date de clôture des inscriptions.
Art 3 à 11 : fixent les modalités concernant le dossier de candidature (délais, composition, dépôt, etc...)
Les annexes 1 et 2 sont des formulaires pour la demande de mutation et pour la déclaration de candidature.

Publication au JORF le 28.03.2025.

Arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature *NOR : MENH2507806A*

- **TITRE 1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES Art.1** : Fixe la liste des emplois suivants de maître de conférences des universités-praticien hospitalier sont déclarés vacants et pourront être pourvus.
- **TITRE 2 – MUTATION - Art 2** Fixe les conditions d'ancienneté de mutations et les modalités concernant le dossier de candidature.
- **TITRE 3 – CONCOURS DE RECRUTEMENT - Art. 6** Fixe les conditions de candidature à la date de clôture des inscriptions pour les concours 1 et 2.
Art 6 à 12 : fixent les modalités concernant le dossier de candidature (délais, composition, dépôt, etc...)
Les annexes 1 et 2 listes d'emploi

Publication au JORF le 28.03.2025.

Arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature *NOR : MENH2508628A*

- **TITRE 1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES Art.1** : Fixe la liste des emplois de professeur des universités-praticien hospitalier sont déclarés vacants et pourront être pourvus.

- **TITRE 2 – MUTATION - Art 2 et 3** : Fixent les conditions d'ancienneté pour solliciter une demande de mutation et fixe le calendrier d'envoi des dossiers, soit un délai de huit jours suivant la date de publication du présent arrêté.
- **TITRE 3 – CONCOURS DE RECRUTEMENT - Art. 6 à 13** : Fixent les conditions de candidature pour les concours de type 1 à 6 (annexe 2)
- **TITRE 4 : CANDIDATURES A TITRE ETRANGER – Art 14 à 17** : Fixent les conditions de candidatures pour les personnes de nationalité étrangère ainsi que la composition des dossiers.
Annexe 1 : LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS-PRATICIENS HOSPITALIERS OFFERTS À LA MUTATION ET AU RECRUTEMENT PAR CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.
Annexe 2 : NOMBRE D'EMPLOIS DE PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS-PRATICIENS HOSPITALIERS OFFERTS AUX CONCOURS ORGANISÉS AU TITRE DE L'ANNEE 2025.
Annexe 3 : DISCIPLINES DU CNU.

Publication au JORF le 28.03.2025

Arrêté du 01 avril 2025 portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine. NOR : MENS2508658A

- Modification de l'article 15 modifié comme suit :

JORF n°0301 du 28 décembre 2021

Version en vigueur depuis le 01 novembre 2024

modifié par l'Ar. du 18 oct 2024

Article 15

Version en vigueur depuis le 01 novembre 2024

Modifié par Arrêté du 18 octobre 2024 - art. 7

(parmi les personnes)

Chaque année universitaire, le président de l'université fixe la liste nominative des examinateurs mentionnés au II de l'article R. 632-2-5 du code de l'éducation chargés d'évaluer les stations des ECOS.

Ces examinateurs sont désignés parmi les personnels enseignants et hospitaliers, rattachés à une UFR de médecine de l'université ou à une composante de celle-ci qui assure cette formation au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation, et exerçant dans les disciplines médicales, mentionnées à l'article 1er du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif aux personnels enseignants et hospitaliers de centres hospitaliers et universitaires.

Ces examinateurs rapportent au coordonnateur local, qui transmet au jury national, toute anomalie ou difficulté rencontrée lors du déroulement de l'évaluation d'une station des ECOS.

Toute fraude ou toute tentative de fraude entraîne l'exclusion ^{des} aux ECOS sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions pénales en vigueur. Cette exclusion est prononcée par le président du jury. La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude. Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué et mis à même de présenter sa défense.

Publication au JORF le 08.04.2025.

Arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeurs des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature NOR : MENH2511291A

- Il fixe 4 emplois de professeurs des universités de médecine générale localisés dans les unités de formation et de recherche de médecine relevant des universités : Montpellier-Nîmes, Sorbonne Université, Tours, Bretagne Occidentale.
- Les délais sont fixés à deux jours suivant la publication du présent arrêté pour les emplois fixés.

Publication au JORF le 16.04.2025.

Arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature. NOR : MENH2511289A

- Il fixe 6 localisations de l'emploi avec le n° emploi de maître de conférences des universités de médecine générale qui sont déclarés vacants, pour les villes suivantes : Lille, Clermont-Auvergne, Lorraine, Poitiers, Strasbourg, Toulouse.
- Et deux emplois de maître de conférences des universités de médecine générale dans les villes suivantes : Rennes, Sorbonne Université.
- Les délais sont fixés à deux jours suivant la publication du présent arrêté pour les emplois fixés.

Publication au JORF le 16.04.2025.

Arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature NOR : MENH2511286A

- Il modifie les dispositions suivantes :

« **Art. 9.** – Pour l'application de l'article 48 du décret no 2021-1645 du 13 décembre 2021 susmentionné, la date de début des épreuves est fixée à partir du 15 avril 2025.

« Les candidats et les candidates à un emploi offert au recrutement par concours sont avisés par courriel dès lors que l'emploi considéré est pourvu par mutation. Dans ce cas, il est automatiquement mis fin à la procédure de recrutement par concours sur cet emploi.

« Les candidats et les candidates qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant la date fixée pour le début des épreuves, exclusivement par lettre recommandée simple au service du département ministériel qui a enregistré leur inscription. » 16 avril 2025 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 8 sur 115

Art. 2. – La liste des emplois vacants de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques figurant en annexe I de l'arrêté du 20 mars 2025 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- Voir l'arrêté pour la liste des villes par discipline.
- Voici la discipline figurant pour la Région de la Bourgogne.

1° Les lignes suivantes :

«

Discipline	Option	Discipline hospitalière lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Option discipline hospitalière différente	LOCALISATION DE L'EMPLOI			Emploi	Type de concours
5001 Rhumatologie				ANTILLES GUYANE	CHU Guadeloupe	RHUMATOLOGIE	0441	Type 1
4802 Médecine intensive-réanimation				BORDEAUX	Groupe hospitalier Saint-André	Service de Médecine intensive - Réanimation	0535	Type 1
5003 Dermato-vénérologie				BORDEAUX	Groupe hospitalier Pellegrin	service de dermatologie et dermatologie pédiatrique	0572	Type 1
82 Sciences biologiques				BORDEAUX	CHU Bordeaux	Pole Imagerie médicale Service de médecine nucléaire sud et pèlerin	1139	Type 1
5301 Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie (3 options)				BOURGOGNE (DIJON)	CHU Dijon	Gériatrie	0533	Type 1

- Les délais sont fixés à deux jours suivant la publication du présent arrêté pour les emplois fixés.

Publication au JORF le 16.04.2025.

Arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature NOR : MENH2511283A

- Il modifie les dispositions suivantes :

« Art. 10. – Pour l'application des articles 61, 62, 63 et 64 du décret du 13 décembre 2021 susmentionné, les épreuves débutent à partir du 15 avril 2025.

« Les candidats et les candidates à un emploi offert au recrutement par concours sont avisés par courriel dès lors que l'emploi considéré est pourvu par mutation. Dans ce cas, il est automatiquement mis fin à la procédure de recrutement par concours sur cet emploi.

« Les candidats et les candidates qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant la date fixée pour le début des épreuves, exclusivement par lettre recommandée simple au service du département ministériel qui a enregistré leur inscription. »

- La liste des emplois vacants de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques figurant en annexe I de l'arrêté.
- Voici les disciplines figurant pour la Région de la Bourgogne :

86 Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé				BOURGOGNE (DIJON)	CHU Dijon	Pharmacie	0751	Type 1
---	--	--	--	-------------------	-----------	-----------	------	--------

80 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé				BOURGOGNE (DIJON)	CHU Dijon	Pharmacie	0751	Type 2
---	--	--	--	-------------------	-----------	-----------	------	--------

- Un tableau en annexe 2 fixe les sections et sous/sections.
- Les délais sont fixés à deux jours suivant la publication du présent arrêté pour les emplois fixés.

Publication au JORF le 18.04.2025.

Arrêté du 18 avril 2025 portant ouverture de la première session des épreuves dématérialisées donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2026-2027 NOR : TSSN2512201A

- Il fixe l'organisation, la procédure d'inscription, le calendrier de la première session des épreuves dématérialisées donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2026-2027.
- Les candidats ayant la qualité de personne présentant un handicap peuvent demander à bénéficier d'aménagement(s) spécifique(s) durant les épreuves dématérialisées. Ils adressent leur dossier au Centre national de gestion
- Les EN au titre de 2026-27 se dérouleront du 20 au 23 OCTOBRE 2025 (et non plus la semaine du 13 octobre)

Publication au JORF le 18.04.2025.

B/ Informations générales

Responsabilités pédagogiques.

Le Pr Maynadié explique que cette idée existe depuis plusieurs mois, et se concrétise à ce jour. Certains assument ces responsabilités avec beaucoup de sérieux depuis quelques années, et ce ne sont pas des activités toujours simples.

Un transfert de responsabilités insufflera une nouvelle dynamique. C'est une décision mûrement réfléchie, guidée

par de bonnes intentions.

Un appel au volontariat pour occuper ces responsabilités a été envoyé par mail à tous les U – PHU. Le bureau proposera des attributions lors de la réunion, puis les présentera au conseil UFR pour validation.

Mr Fagnoni remercie le M. Doyen pour toutes ces précisions.

Le Pr Maynadié précise que seules les responsabilités pour assumer l'enseignement obligatoire de formation initiales dans les différentes filières sont concernées. Cela ne concerne pas les Masters qui ne sont pas une obligation pour obtenir un diplôme de Pharmacien ou Médecin ou Dentiste.

Le Pr Maynadié assistera au prochain comité pédagogique de Pharmacie afin de mettre les choses au clair et répondre à toutes les questions sur ce sujet.

III. Finances

Mr Garreta, responsable de l'antenne financière de l'UFR des Sciences de Santé, présente les points suivants :

1. Subvention de la Ligue nationale contre le cancer qui décerne le prix jeune chercheur d'un montant de 20 000,00 € au profit de monsieur Émeric LIMAGNE. **RECETTES : 20 000 €.**
2. Convention d'exploitation PAP : mise à disposition du personnel et des étudiants de boissons chaudes, froides et de denrées alimentaires et produits divers. **RECETTES : 1 000,00 €.**
3. Convention de partenariat : l'Université Bourgogne Europe fait appel à la Compagnie GUNNAR OLOF afin de faire intervenir des comédiens professionnels dans le rôle des « patients simulés » dans le cadre des ÉCOS. Les évaluations des étudiants de la promotion de la 6ème année de Médecine (MM3), de l'année universitaire 2024-2025, auront lieu le 20-21 mai 2025, avec recomposition possible le 22 mai 2025, avec patients simulés. **DÉPENSES : 23 636,00 €.**
4. Convention de formation et de reversement entre l'association le « Collectif Inter associatif Autour de la Naissance » et le DUM : dans le cadre de la formation sage-femme au sein du Département Universitaire de Maïeutique, Madame Anne EUVRARD (présidente du CIANE), est sollicitée pour intervenir le 14/05/2025 dans l'UE « Domaine Générique Unité d'enseignement Communication, humanités, société, éthique et législation 4,5 heures équivalent TD soit 4,5 x 61,30 € = 275,85 €. **DÉPENSES : 275,85 €.**
5. Avenant à la convention de soutien au fonctionnement général du département de la Maïeutique : subvention complémentaire Financement 2025 du fonctionnement du Département Universitaire de Maïeutique de l'UFR des Sciences de Santé par le Conseil Régional de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ. **RECETTES : 252 712,50 €.**
6. Convention de formation et de reversement entre le CHU Dijon Bourgogne et le DUM. Dans le cadre de la formation sage-femme au sein du Département Universitaire de Maïeutique, les formateurs du Centre de Simulation du CHU Dijon Bourgogne sont sollicités pour intervenir suivant le tableau joint. **DÉPENSES : 5 836,80 €**
7. Subvention : demande de subvention de l'association ADORABLE à hauteur de 500 € afin de fournir une alimentation de meilleure qualité. **DÉPENSES : 500,00 €**

8. Convention d'hébergement et de restauration : dans le cadre du service sanitaire (SeSa) cette convention a pour objet l'hébergement et la restauration au collège Le Mont Chatelet de 3 étudiants en médecine du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025. **DÉPENSES : 271,20 €**
9. Convention d'hébergement et de restauration : dans le cadre du service sanitaire (SeSa) cette convention a pour objet l'hébergement et la restauration au lycée Romain ROLLAND de 6 étudiants en médecine du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025. **DÉPENSES : 395,90 €**
10. Cotisation d'adhésion à la conférence des doyens des facultés de médecine pour l'année 2025. **DÉPENSES : 3 040 €.**
11. Convention de reversement de fond : cette convention a pour objet de définir la participation financière de l'université de BESANÇON Marie et Louis PASTEUR au financement d'un poste d'ingénieur de recherche recruté par l'UBE et placé sous l'autorité hiérarchique fonctionnelle de Madame Hélène CLÉA-ANDRÉ. **RECETTES : 66 000,00 €**
12. Tarifs du colloque 9th International Workshop on Nitric Oxide and Cancer organisé par madame PLENCHETTE
 - Inscription : chercheur 227,27 € HT – étudiant/post doctorant 136,36 € HT
 - Dîner : chercheur 68,18 € HT - étudiant/post doctorant 31,82 € HT
13. Convention d'accueil relative à l'affectation d'un interne de Médecine Générale auprès des médecins praticiens salariés du Centre de Santé départemental, agrégés-maîtres de stages des universités, dans les centres de santé. Répartition de la rémunération des maîtres de stage universitaire (MSU) au Centre de Santé Départemental de la Nièvre : **DÉPENSES : montant forfaitaire de 600 € TTC par mois de stage et par interne.**
14. Convention d'accueil d'un personnel extérieur au sein d'un laboratoire de l'UBE : la convention détermine les modalités d'accueil de Madame Isaline REGAZZONI, agent recruté par le CHU en qualité de Technicienne Labo relevant de la catégorie hiérarchique A dans les locaux du CTM relevant de la tutelle conjointe de l'UBE et de l'INSERM. **PAS D'INCIDENCE FINANCIÈRE**

Tous ces points sont validés à l'unanimité.

IV. Pédagogie :

- **Médecine :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 10.04.2025
(*cf compte-rendu en annexe*)

Le Pr Maynadié reprend la parole afin de présenter les différents points de l'ordre du jour du comité.

I Présentation de l'UE Master Santé « Pharmacologie des malades respiratoires »

Mme Goirand avait présenté la structure de cette nouvelle UE de recherche qui sera portée en co-responsabilité avec Olivier BURGUY. Elle sera optionnelle et ouverte aux étudiants des différentes disciplines respectives. Cette obtention d'UE leur permettra d'accéder à la validation d'un Master 1.

L'enseignement sera composé de 6 ECTS avec :

✓ CM: 36h

✓ TD: 16h

✓ TP: 8h

L'ensemble de l'UE se déroulera sur l'ensemble de l'année.

II. Modification de l'intitulé de l'UE « Biochimie métabolique et régulation »

Le Pr DUVILLARD a demandé au nom du Pr David MASSON que cette UE s'appelle : « métabolisme des lipoprotéines : des fondements biochimiques à la physiopathologie ».

III. Double cursus Santé-Science

Suite à la demande du Pr Maynadié, le Pr Duvillard et le Pr Heydel ont travaillé sur la création d'un double cursus Santé Science. Il aura pour objectif de préparer les étudiants qui souhaitent le suivre de valider à la fois un diplôme de Médecin ou de Pharmacien ou de Dentiste ou un Master 2 de Recherche ou éventuellement une thèse, au terme de leurs études.

L'accueil est fixé à 4 étudiants maximum par an avec un tuteur.

Le Pr Maynadié présente leurs propositions :

En parallèle de la seconde année de la formation des études de Santé 30 ECTS

- 1 UE du M1 Santé** 8 ECTS
- UE ESCRIMES** 4 ECTS
- Stage de 2 mois dans un laboratoire de recherche labellisé** 16 ECTS
 - Précédé d'une recherche bibliographique : travail personnel encadré
 - Travail expérimental
 - Mémoire avec une partie bibliographique détaillée et le rapport expérimental
- Participation à la Nuit des chercheurs + 8 conférences**
(par ex conférences du lundi du CTM INSERM 1231) 2 ECTS
 - Résumé d'une ½ page pour chaque conférence

En parallèle de la troisième année de la formation des études de Santé 30 ECTS

- 1 UE du M1 Santé** 8 ECTS
- UE Modèles expérimentaux** 4 ECTS
- Stage de 2 mois dans un laboratoire de recherche labellisé** 16 ECTS
 - Précédé d'une recherche bibliographique : travail personnel encadré
 - Travail expérimental
 - Mémoire avec une partie bibliographique détaillée et le rapport expérimental
- Participation à la Nuit des chercheurs + 8 conférences des structures de recherche de l'UBE**
(CTM INSERM 1231, ...) 2 ECTS
 - Résumé d'une ½ page pour chaque conférence

A la fin de la troisième année des études de Santé, 180 ECTS du cursus Santé + 60 ECTS de cette formation spécifique permettront de valider le Master 1 et donc l'inscription au Master 2 sera possible dès le début du 2^{ème} cycle.

Le Pr Lesniewska précise que cette présentation a été faite également lors du comité pédagogique de Pharmacie, ce parcours reprend celui de l'INSERM.

Le Pr Maynadié confirme que si l'étudiant n'est pas pris en école de l'INSERM, ce cursus lui permettra tout de même de poursuivre ses études dans ce domaine.

En réponse à une question posée par le Dr Houtmann, les stages de deux mois sont prévus pendant l'été.

Le Pr Maynadié invite les enseignants à guider les étudiants qui sont intéressés par la recherche vers le Pr Heydel et le Pr Duvillard. Ce double cursus sera ouvert à tous les étudiants de toutes les disciplines.

IV. Notation UE second cycle en vue des jury et rangs A : règles à valider

Ce sujet a été abordé pour rappeler certaines règles, notamment celle de ne pas transmettre les notes des évaluations aux étudiants sans l'approbation préalable d'un jury.

Une commission de relecture des sujets va être remise en place pour le **2^e cycle** car elle existait déjà auparavant.

Elle sera confiée à un groupe de PH, jeunes chefs de clinique, sous la responsabilité du Pr Samson. Ils corrigeront si besoin et valideront les questions de rang A, afin qu'elles puissent répondre aux critères obligatoires tant par leurs formes que par leurs contenus.

Le but étant de préparer les étudiants à obtenir un minimum de 14/20 aux Rang A pour pouvoir être reçu aux EDN. Pour les préparer au mieux, il faut que ces questions de rang A soient conforme aux épreuves.

V. Langue des signes : Bilan

Cette formation qui a été financée par l'ARS pour 60H avec une participation de 26 étudiants du 1^{er} et du 2^{ème} cycle et c'est très bien déroulé. Elle avait pour but d'initier les volontaires à la langue des signes.

Le Pr Maynadié attends la réponse de l'ARS pour savoir s'il est possible de compléter la somme qu'il reste pour l'an prochain.

Mr Fagnoni demande si des praticiens peuvent y participer car certains sont intéressés.

Il n'y a aucune opposition de la part du Pr Maynadié à leur participation. Mme Mondange qui est la formatrice, travaille par petit groupe donc le nombre de participants est limité. La possibilité de la solliciter dans le cadre d'une formation continue est évoqué. Deux solutions sont proposées : soit de les mettre directement en relation avec la formatrice, soit prendre contact avec l'UMDPCS pour monter une formation spécifique.

VI. Questions diverses

Les étudiants ont fait part de leur opposition à la loi Garrot, une manifestation aura lieu le 29/04/2025.

Il n'y a pas de questions sur ce comité pédagogique, il est donc validé par l'ensemble du conseil à l'unanimité.

- **Maïeutique** : Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 14.01.2025
(cf *compte-rendu en annexe*)

Mme Bertaux-Charvolin prend la parole et rappelle qu'il y a 2 commissions par an en Maïeutique.

Chaque membre reçoit une semaine avant le comité pédagogique un diaporama fixant :

- Les grandes lignes de la réforme des études de sage-femme selon l'Arrêté du 03/07/2024
- L'esprit de la réforme « Santé des femmes » par domaines
- L'impact sur les stages
- Les Modalités des Contrôles et Connaissances
- Le calendrier des épreuves S3 et S4

Elle présente ensuite les différents points de l'ordre du jour évoqués lors du comité :

- **1 La mise en œuvre opérationnelle de la réforme**
 - Modélisation APOGEE-AMETYS
 - Approche par compétence et évolution des « outils » préexistants
 - Statut maitre de stage
 -
- **2 Ancien Coursus (valide jusqu'en 2026/2027)**
 - Plan de formation (calendrier des épreuves...)
 - Ue optionnelles, SESA
 - Accompagnement des Apprentissages Cliniques (AC) pour les Ma5
- **3 Point Etudiant**

Les points qui ont fait débat lors du comité sont évoqués :

- **Modélisation APOGEE-AMETYS**
 - Création d'un nouveau modèle avec de nouveaux codes pour différencier les 2 cursus :
 - Domaine
 - N° de compétence
 - UE associées
 - EC UE (éléments constitutifs UE)
 - Validation par semestre des UE théoriques
 - Validation des Eléments Constitutifs de chaque UE (EC UE)
 - Validation à l'année des apprentissages cliniques (AC)
Les stages sont répartis par domaines et non plus par semestre
Exemple valider « le prénatal », le « postnatal », les soins généraux (dans le socle fondamental).

Enseignements théoriques et des Apprentissages cliniques validés à chaque semestre

- Un jury supplémentaire est prévu pour la seconde session du semestre A
- 6 en tout
- Apprentissages cliniques (AC)
- Durée des stages est de 3 semaines = 9 gardes de 12h ou 3 semaines de 36h (N = 4 en Ma2, N=7 en Ma3) dans les services hospitaliers de maternité
- 9 semaines sur le cycle 1 qui sont dédiées à l'accompagnement clinique en plus de la période de stage
 - Réparties autour des périodes de stage (APP, TD, TP, ...)
 - Permettent de rattraper les jours d'absence en stage (justificatif médical) car on ne peut pas valider un stage de – 9 gardes.

Validation de la compétence

- Mode combinatoire avec les CC, CT, Stage, Simulation, ECOS
- Pas de compétence à valider en Ma2
 - Enseignements principaux appartiennent au socle fondamental
- Les compétences cycle 1 sont validées lors du DFGSMa
- Un changement important est prévu dans la façon d'enseigner :
 - Morceler l'enseignement des EC UE selon la compétence à acquérir dans chaque domaine (prénatal, pernatal, ...)
 - Enseignement qui est gradué pour chaque cycle
 - Informer les intervenants en amont de la Ma3 25/26 (planification des cours)
- Evolution de « l'outil » de suivi des Apprentissages Cliniques
 - Le livret des acquisitions cliniques est totalement revisité :

Avant un livret pour toute la formation avec une logique comptable des actes à réaliser

- Outil personnel de progression apprentissages cliniques
- 1 feuillet du livret = une compétence
- Permet de clarifier les objectifs de stage pour les étudiants comme pour les maitres de stages (demande forte des terrains)
- Nécessite un travail d'appropriation de l'outil par les étudiants
- C'est une auto évaluation par domaine et compétences
- Seul le stage non validé est bloquant dans la validation des AC
- Évolution vers un portfolio qui sera le socle pour évaluer les compétences

• Accès plateforme UNESS

- Publication de nos outils en ligne ? Pas encore fait
- Les étudiants ont tous accès au site
- Utilisation de la plateforme pour la compétence 15 en S4 (Participer à la politique de santé publique, santé environnementale).
 - Enseignement en E-Learning
 - Banalisé sur les emplois du temps
 - Attestation de suivi du module faisant foi (quitus pour APOGEE)

- **Statut maitre de stage**
 - GT en national depuis un an
 - Il n'y pas encore d'arrêté de publier
 - **La question de la formation :**
 - Son objectif principal est de certifier des Maitre de Stages
 - L'agrément sera pour 5 ans
 - Objectifs secondaires : Évolution vers une Formation Courte de re certification
 - **Les moyens :**
 - En attente d'une formation en national
 - À Dijon : DU de pédagogie proposé par le Dr Guillier
 - Une de nos SFE enseigne dans ce DU (tutorat/accompagnement)
 - 3 sages-femmes partenaires MDS qui sont inscrites dans ce DU avec des Médecins et Chirurgien.
 - Statut MDS : sujet de mémoire ?
 - Approche par compétence et évolution des « outils » préexistants
 - Statut maitre de stage
 - **Les UE optionnelles**
 - **Organisation délicate des inscriptions :**
 - Il n'y a pas de listes exhaustives
 - Elles ne correspondent pas forcément aux sondages
 - Cette année, il y a eu une grande difficulté à obtenir le planning du master Humanité
 - Nécessite un parcours personnalisé qui doit s'anticiper.
 - **UE pharmacologie approfondie**, regard croisé officine et sages-femmes (mise en place depuis 2018 avec M. WENDREMAIRE)
 - Elle reste impossible à ouvrir depuis 2 ans faute de participant
 - Avantage : planifiée pendant les périodes ET, elle était complémentaire aux enseignements de pharmacologie, opérationnelle
 - Les raisons principales par les étudiants :
 - Évaluation de l'UE qui oriente sur le choix d'une autre UE optionnelle plus « facile »
 - Mauvais fléchage de l'enseignement
 - Pas d'EEE depuis 2 ans car pas d'inscriptions

Après discussion avec Mme Wendremaire, les cours vont être remis en place au sein des Enseignements Théoriques en pharmacologie. L'objectif de cette UE était essentiellement basée sur 3 modules en partant de la connaissance du développement pour arriver à la prescription et la prise en charge du patient.

Une discussion s'engage au sein du conseil.

Le Pr Maynadié regrette que cette formation ne fonctionne pas. Mme Bertaux-Charvolin explique que les étudiants éprouvent de l'appréhension face aux évaluations car la pharmacologie demeure difficile à assimiler.

La fréquentation aux enseignements « obligatoires » des UE optionnelles

- **L'UE dépistage et prise en charge des « violences faites aux femmes »**

Il se déroule en inter filière. Il y a 90 étudiants des 4 filières en présentiel avec beaucoup de médecin, pharmaciens, sages-femmes et dentistes. La présentation se fait pour l'ensemble des professionnels médicaux. La présence est obligatoire avec une feuille de présence. Elle se déroule essentiellement en présentielle afin de favoriser l'interactivité. Un canal TEAMS en temps réel est mis en place sur demande pour les étudiants qui sont en stage. L'amphithéâtre a pu de nouveau être rempli en présentiel. Une nouvelle évaluation a été mise en place cette année avec des QCM comportant des cas pratiques qui ont été expliqués en présentiel.

Le Pr Maynadié propose d'adopter ce système pour l'UE en pharmacologie, en insérant des cas cliniques.

Nouvelles modalités des tutorats Ma5 et bien être étudiant

- **Fin évaluation au « lit de la patiente »** car les étudiants sont en professionnalisation
- **Mode combinatoire** (co - évaluation)
 - Un Bilan par semestre :
 - Deux entretiens préliminaires avec les SFE pour les besoins, leurs ressources et leurs projets professionnels
 - Un entretien tri partite avec la sage-femme coordinatrice MDS, SFE + étudiant, qui est noté avec grille critériée.
- **Le bilan du premier semestre :**
 - Les situations complexes rencontrées dans les stages depuis le début de la formation ont encore un impact en Ma5
- **Les Moyens qui sont mis à disposition :**
 - Parcours psy (psychologues référencés) sur prescription faite par le SSU
 - Il y a une Sage-femme enseignante référente locale CNAES : Elisa Monet
 - Dispositif Etu'bien
 - Le critère bien être étudiant est inclus dans tous les dispositifs d'accompagnement

Retours des étudiants en maïeutique

- **Cycle 1 dont la réforme**

Mme Bertaux-Charvolin a instauré un système de mentorat où les étudiants de Ma2 sont épaulés par leurs aînés. Ce système fonctionne parfaitement et vise à relier les stages de Ma2 aux études de Ma5.

Cette année, une rentrée solennelle réunissant les 4 promotions a été organisée pour la première fois et a été très bien accueillie.

Les étudiants ont besoin d'un soutien extérieur pour les situations complexes, car ils ignoraient l'existence du dispositif d'accompagnement dans leur école.

Ils ont demandé de recevoir une proposition de livret d'accueil d'étudiant ainsi qu'une présentation de la maternité pour se rendre dans les stages.

- **Cycle 2**

Une Journée « job dating » a été organisée cette année en faisant venir toutes les maternités qui souhaitent recruter. Des stands étaient installés afin que chaque maternité puisse présenter son offre.

L'ordre des Sages-femmes a été convié pour cette occasion. Les Ma4 et Ma5 étaient présents également pour pouvoir orienter leurs choix de stage préprofessionnels. Mme Bertaux-Charvolin a encouragé les maternités de la BFC à se présenter afin d'augmenter le recrutement dans notre région.

La rentrée solennelle a été également beaucoup appréciée.

Concernant le suivi des mémoires, les directeurs de mémoires prennent en charges les mémoires beaucoup plus tôt. Elle explique que deux ans sont nécessaires pour les préparer.

Le Pr Maynadié remercie Mme Bertaux-Charvolin pour la qualité du travail qui a été accompli.

Le compte-rendu pédagogique de Maïeutique est validé à l'unanimité.

- **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 18.03.2025

Le Pr Lesniewska prend la parole afin de présenter les points importants qui ont été évoqués lors de ce comité.

- Quelques points sur **la scolarité Pharmacie** ont été évoqués suite à des problèmes identifiés, notamment sur l'absentéisme des gestionnaires.
- Les résultats de **l'enquête de l'ANEPF, sur les conditions de vie des étudiants en Pharmacie**, a été présenté.

Cette enquête nationale avait été présentée lors de la conférence des Doyens.

M. Maxence Roulliat, vice-président chargé de la vie étudiante, a été mis en contact avec les représentants des étudiants en pharmacie afin de pouvoir aider ceux qui rencontrent des difficultés (harcèlement, problèmes de santé, etc...).

Le Pr Liesnewska présente les différents chiffres qui ont été révélés par cette enquête :

- **Prévalence des Troubles Mentaux :**
 - 1- Stress intense 38,01%
 - 2- Epuisement 27,97%
 - 3- Troubles du sommeil 19,57%
 - 4- Dépression 6,23%
- **Alimentation et Santé Mentale :**
 - 1- Nourriture 33.51 % des étudiants utilisent la nourriture pour pallier aux problèmes de santé que ce soit anorexie ou boulimie.
 - 2- Café 25.6% consomment plus de café pour tenir le rythme.
 - 3- Médicaments 18.62% augmentent leur consommation de médicaments.
- **Consommation de Substances**
 - 1- Alcool 13.95 % des étudiants utilisent l'alcool pour évacuer la pression.
 - 2- Dopants 6.92% recourent à des substances dopantes avant les examens.
 - 3- Sport à Risque Augmentation des comportements à risque liés au sport.

→ **Impact Académique**

- 1- Redoublement 17,40 % des étudiants ont déjà redoublé au moins une année.
- 2- 2- Isolement 15,78% des redoublants ressentent de l'isolement.
- 3- 3- Dépression 25,34% des redoublants sont en dépression.

Les étudiants redoublants ou triplants sont reçus par le Pr Liesnewska chaque début d'année. Il confirme que les étudiants qui se trouvent dans cette situation doivent être écoutés et doivent être suivi tout au long de leurs années scolaires. Les problèmes qu'ils rencontrent peuvent être due à plusieurs facteurs comme le stress, des liens de familles distendus, un isolement ...

Un système de tutorat sur volontariat est mis en place en Pharmacie depuis quelques années pour les étudiants qui se trouvent en difficultés. Ils sont reçus deux fois par an afin de pouvoir exprimer leurs difficultés et problèmes rencontrés. Elle a pu assister au conseil de perfectionnement des préparateurs en pharmacie, le constat d'un mal être étudiant a pu être également constaté pour les jeunes apprentis en alternance.

Une formation aux risques psycho-sociaux avait été présentée par les étudiants de Bordeaux lors d'une conférence des Doyens, qui s'est avérée être payante.

Mr Roulliat explique qu'actuellement il met en place une formation des premiers secours en santé mentale avec le service de formation de l'UBE. Des sessions sont prévues dès le mois de juillet puis d'autres sont prévues au mois d'octobre et de novembre cette année. Celle de juillet est déjà complète.

Cette formation sur 2 jours coute 250€ et pour devenir formateur : 1500€.

Le Pr Maynadié souhaiterait que les enseignants de l'Ufr de Santé puissent suivre cette formation dès que possible.

Mme Tennebaum a remarqué qu'il n'y a pas aucune animation le dimanche au campus. Dans certaines facultés étrangères, un lieu est tenu par les étudiants. Elle souligne le faite qu'un étudiant seul, loin de sa famille et de ses amis, impacte sa santé morale. Elle propose qu'un lieu convivial soit ouvert afin que les étudiants puissent se retrouver. Dans d'autre pays c'est déjà en place. Il faut faire de la prévention, en créant un cadre convivial et chaleureux. Les étudiants peuvent la tenir à tour de rôle.

Une discussion s'engage suite à cette idée.

L'ouverture d'un bâtiment ou d'une salle nécessite de nombreuses règles et mesures de sécurité complexes.

Le Pr Maynadié appuie l'idée d'ouvrir une salle aux étudiants le week-end et souhaite que des solutions puissent être trouvé pour la mise en œuvre.

Les représentants des étudiants pourraient proposer des solutions également face à cette problématique.

Le Pr Liesnewska propose la création de fraternité étudiantes permettrait d'avoir plus de solidarité aux seins des étudiants quelques soit le type d'études et d'appartenance.

- **Informations du bureau de l'UFR des Sciences de Santé**

Mr LIESNEWSKA a informé que lors de la réunion du bureau, il y a eu une réflexion globale sur les responsabilités pédagogiques, en Médecine et en Pharmacie.

Il est demandé aux enseignants de la circonscription de Pharmacie de réfléchir à des :

- Changements des responsabilités pédagogiques de la formation initiale
- Appels à volontaires pour des responsabilités pédagogiques
- Implications des PU-PH et MCU-PH dans les responsabilités de la filière INTERNAT

Suite à ce sujet, beaucoup de débat ont eu lieu au comité.

- **Projet pédagogique RYTHME**

Un projet autour d'Escape Games pédagogiques a été déposé par M. GUERRIAUD.

- **Le Gala de Pharmacie** c'est très bien passé.

- **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 15.04.2025

Le Pr Liesnewska présente les points importants de ce comité :

Informations générales suite à la conférence des Doyens du 02 avril 2025

- **Points scalarités**

Plus que deux personnes en place

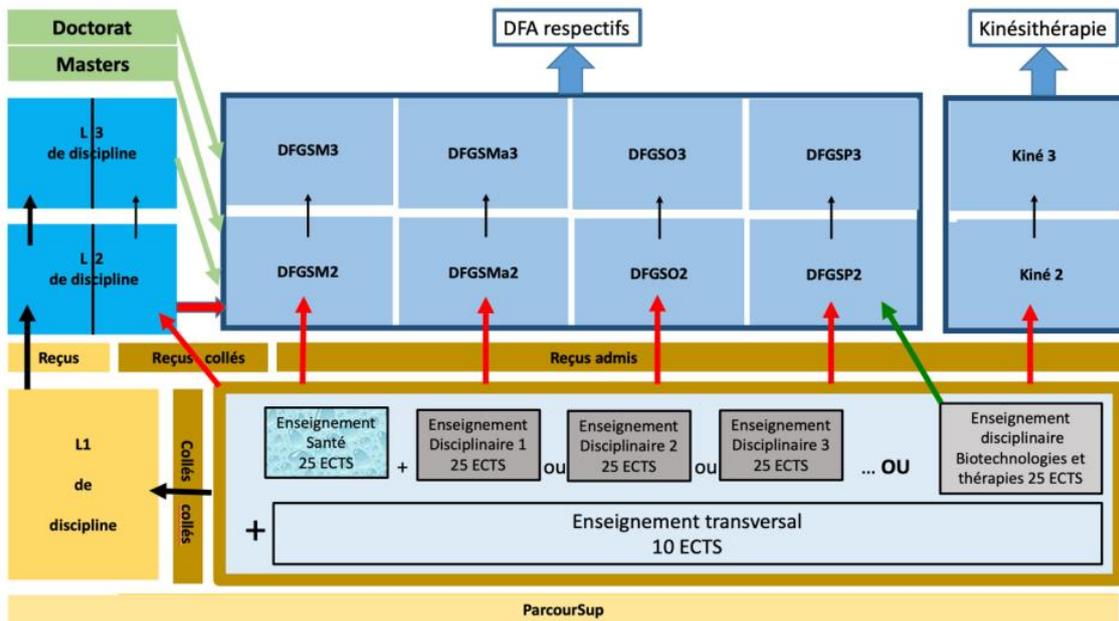
- **Ouverture d'un département de Pharmacie à Nice** sans enseignant
- **Campagne de repyramidage** : non concerné dans les sections
- **Réforme du 3^{ème} cycle**

Un Go/No go est prévu le 07 mai. Les groupes de travail sur les filières Industrie et Officine ont terminés leurs maquettes. A Dijon, il est prévu de mettre en place la réforme dès septembre mais sous réserve de la réponse du Ministère le 07 mai.

- **Réforme d'Entrée dans les Études de Santé (REES) :**

Un diaporama a été présenté avec les propositions de M. TOUZE :

- Reçus collés (60 ECTS validés) de 1ère année pourront suivre la discipline de leur choix en L2 et L3.
- Souhait du Ministère d'une 2e et 3e chance : pourront candidater en DFSP2 soit en L2 ou L3 Pas de redoublement de la 1ère année.
- Collé-collé : repart en L1 de discipline et ne pourra revenir que par le dispositif Passerelle *Mineure biotechnologies à Paris Cité



Il n'y a aura plus de PASS et de LAS c'est une PASS réduite avec une LAS augmentée.

- **Ouverture filière Orthoptie :**

Le Pr Vergely a informé les participants du comité pédagogie de l'ouverture de la filière Orthoptie. Il y a déjà des étudiants qui se sont proposés pour faire des cours.

- **Responsabilités pédagogiques**

Le Pr Maynadié propose de modifier la page 10 du compte-rendu pédagogique de Pharmacie, en réponse à plusieurs demandes. Il présente les modifications suivantes :

- Participe à la mise en œuvre des réformes
- Participe à l'évaluation de la formation
- Reçoit les étudiants en difficulté
- Est à l'interface entre les responsables des EC/UE et l'assesseur à la pédagogie

Le tableau récapitulant les candidatures par année, par ordre alphabétique des candidats, est présenté ci-dessous :

Année	Candidats à la responsabilité, par ordre alphabétique
DFGSP2 (PH2)	Elodie BARBIER ou Frédéric BOUYER
DFGSP3 (PH3)	Nicolas DESBOIS ou Alexandre MELOUX
DFGAP1 (PH4) : tronc commun et pré-filiariation	Philippe FAGNONI ou Maeva WENDREMAIRE
DFGAP2 (PH5) - OFF	Mathieu BOULIN
DFGAP2 (PH5) – IND	Cyrille ANDRES
DFGAP2 (PH5) -INT	Florence BOUYER Antonin SCHMITT
PH6-OFF	Amélie CRANSAC
PH6-IND	Mathieu GUERRIAUD

« Des discussions s'engagent sur ce sujet.

Cette proposition qui a été présentée sera homogénéisée à l'ensemble des circonscriptions de l'UFR et présentée en conseil d'administration. Des discussions se sont engagées sur ce processus, son bienfondé, son contenu et sa faisabilité.

Certains enseignants expriment leurs inquiétudes vis à vis cette démarche.

La question de confier la responsabilité du parcours internat à ancien interne est débattu.

Et ces différents points seront évoqués en conseil de fac où la décision terminale sera prise. »

Le Pr Maynadié précise qu'il se rendra au prochain comité de Pharmacie afin de clarifier certains points sur ce sujet.

Le conseil a validé le compte-rendu pédagogique de Pharmacie ainsi que les propositions de modification.

VIII- Points divers :

- **Présentation du congrès de l'UNECD 2026 – DIJON**

Trois étudiants en Odontologie se présentent brièvement et remercient les participants du conseil pour leur permettre d'exposer leur projet d'un congrès UNECD en 2026.

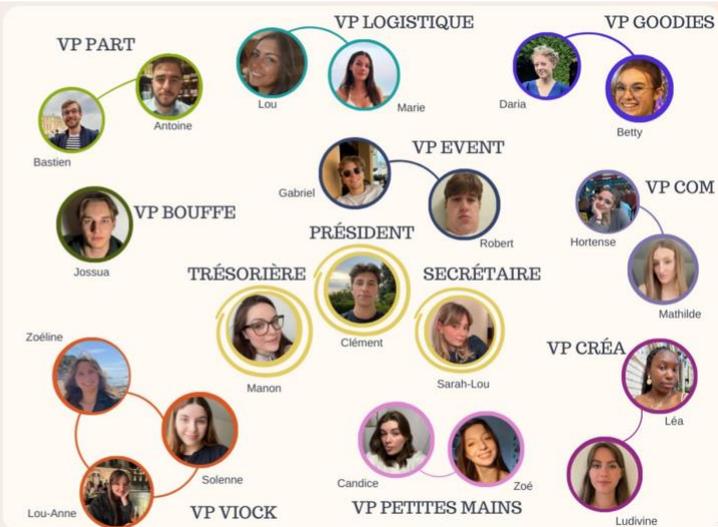
Pour réaliser ce congrès, une association a dû être créée : « 121e Duc de Bourgogne ».

Création d'une association : 121e Duc de Bourgogne

Équipe composé de 21 étudiants en Odontologie à l'Université de Bourgogne Europe.

- 9 étudiants en 2e année
- 10 étudiants en 3e année
- 2 étudiantes en 4e année

Expérience du monde associatif pour tous les membres.



Organigramme de l'association 121e Duc de Bourgogne :

- VP PART : Bastien, Antoine
- VP LOGISTIQUE : Lou, Marie
- VP GOODIES : Daria, Betty
- VP BOUFFE : Jossua
- VP EVENT : Gabriel, Robert
- VP COM : Hortense, Mathilde
- PRÉSIDENT : Clément
- TRÉSORIÈRE : Zoéline, Manon
- SECRÉTAIRE : Sarah-Lou
- VP CRÉA : Léa
- VP VIOCK : Lou-Anne, Solenne
- VP PETITES MAINS : Candice, Zoé, Ludvine

UNECD



Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire

L'UNECD : Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

L'UNECD est l'association représentative des étudiants en chirurgie dentaire.

Composé d'un Bureau national de 25 étudiants en Odontologie de toute la France



Elle fédère nationalement les associations représentatives indépendantes des 21 facultés de chirurgie dentaire, effectuant toutes la triple mission de représentation des étudiants, services aux étudiants et animation de la faculté.

Le grand principe de l'UNECD est : l'indépendance à la fois politique, syndicale et professionnel. Cela permet au mieux de représenter aux mieux les près de 7 500 étudiants en chirurgie dentaire de France.

UNECD

Le rôle de l'UNECD ?



Faire connaître la voix des étudiants en Chirurgie Dentaire de toute la France

L'UNECD possède ainsi un réel poids dans les différentes discussions à différents échelons :

- ministériels (réforme des études supérieures, internat qualifiant) ;
- universitaires (coût des études, organisation des enseignements) ;
- professionnels (démographie médicale, installation des nouveaux diplômés).

Sujets d'actualités :

- La réforme de l'entrée dans les études de santé (PASS/LAS)
- La réforme du deuxième cycle (R2C = 4e et 5e année d'Odontologie)
- La réforme du troisième cycle (R3C = 6e année et plus)
- Les Tutorats dans les études de Santé
- Les actualités professionnelles (zonage sélectif...)
- Les affaires sociales (aide à l'installation pour les étudiants, le coût de la rentrée...)

UNECD



Pourquoi faire des congrès ?

Durant toute l'année universitaire, 3 conseil d'administration et 3 congrès ont lieu.

↪ Rencontres indispensables pour proposer, échanger, débattre et voter des motions.

Président et Délégué
UNECD de chaque
Corporation sondent
leurs étudiants



Président et Délégué
UNECD font
connaître la position
de leurs étudiants
(débats, votes...)



L'UNECD est obligé
de suivre le résultat
des votes !

1^{er} jour :

Concrètement comment cela se déroule ?

Un congrès dure 3 Jours :

- Vendredi Après-Midi
- Samedi
- Dimanche Matin

Avec 2 soirées :

- Vendredi soir
- Samedi soir

Vendredi :



Soirée du Vendredi soir : Apéro des régions, chaque ville apporte ses spécialités/traditions régionales afin de les faire découvrir au reste de la France

12H	Ouverture du Congrès & arrivée des congressistes		
13H00	Appel des structures Assemblée Générale AMPHI		
14H35	F O R M A T I O N S	TP : Simulateur haptique	
		Construire son plan de traitement	
		Gestion du stress	
		Mes premiers pas dans le réseau UNECD	
15H40		F O R M A T I O N S	
			TP : Simulateur haptique
			TP de recherche : Prélèvement et observations du tartre sous microscope
			Empowering Dentists : Delivering Brief Tobacco Cessation Advice in Dental Practice - Formation FDI
16H40		F O R M A T I O N S	
			Prise de parole en public
			L'engagement étudiant au sein du territoire
			Mon premier remplacement
16H40	Pause & Village des partenaires		
17H25	Appel des structures Assemblée Générale AMPHI		
18H00	Réunion Présidents / Délégués		
18h30	Fin de la journée		

2^{ème} jour :

Concrètement comment cela se déroule ?

Un congrès dure 3 Jours :

- Vendredi Après-Midi
- Samedi
- Dimanche Matin

Avec 2 soirées :

- Vendredi Soir
- Samedi Soir

Samedi :



Soirée du Samedi soir : Soirée de cohésion pour marquer la fin du congrès.

8H15	Arrivée des participants - Petit déjeuner	
8H45	Appel des structures	
9H00	Assemblée Générale AMPHI	
10H30	Pause & Village des partenaires	
11H	Appel des structures Assemblée Générale AMPHI	
13H	Pause repas & Village des partenaires	
14H00	F O R M A T I O N S	TP (Dentsply) : Implantologie
		Les interlocuteurs professionnels
		Conférence : comment tenir un cabinet éco-responsable ? Dr RITTIE
		Mes premiers pas à l'international
		Défi Sang Limite
15h05	F O R M A T I O N S	TP (Dentsply) : Implantologie
		Stratégie et planning de communication
		Monter son tutorat d'années supérieures
		Conférence sur l'Antibiorésistance DR BAUDET
16H05	Pause & Village des partenaires	
16H50	Appel des structures Assemblée Générale AMPHI	
18h30	Fin de la journée	

3ème jour :

Concrètement comment cela se déroule ?

Un congrès dure 3 Jours :

- Vendredi Après-Midi
- Samedi
- Dimanche Matin

Particularité pour les "Viocs" :

- il s'agit d'étudiants ayant effectué plus de 3 congrès (souvent ancien président, délégué UNECD ou bureau national)
- visite culturelle de la ville et ses alentours
- participation uniquement aux Assemblées Générales.



Dimanche :

8H30	Arrivée des participants - Petit déjeuner		
9H	Appel des Structures		
9H15	F O R M A T I O N S	CA (pour les administrateurs) GRAND AMPHI	
			TP : Simulateur haptique
			Serious game
			Les différents modes d'exercices et carrière HU
		Etudiants et sédentarité	
10H15	Pause & Village des partenaires		
10H45	Appel des structures Assemblée Générale AMPHI		
13H00	Cloture du Congrès & Repas		

Spécificité des Congrès d'Hiver

L'UNECD fait partie du B5, le Bureau des Tutorats représentant les 5 filières de santé (Médecine, Pharmacie, Masso-Kinésithérapie, Maïeutique et Odontologie).

Chaque année, au congrès d'hiver, l'UNECD invite 1 fois par an les tutorats d'entrée dans les études de santé (Tutorat pour PASS/LAS).

Le but est de faire rencontrer tous les tutorats de France afin qu'ils puissent échanger à propos de leurs actions, nouveautés, méthodes d'aides....



TUTORATS SANTÉ



BUDGET PRÉVISIONNEL

Charges		Produits	
	Prévisionnel		Prévisionnel
	Logistique		Recettes
	12 500,00 €		
1.1	Transport	6.1	Inscription congressistes
	500,00 €		12 000,00 €
1.2	Locaux	6.2	Inscription BN
	-		2 340,00 €
1.3	Logement	6.3	Inscription packs soirées
	12 000,00 €		1 400,00 €
	Vendredi	6.4	Inscription viocs
	5 980,00 €		1 250,00 €
2.1	Midi	6.5	Dotation UNECD
	500,00 €		6 000,00 €
2.2	Gouter	6.6	Congressiste Dijon
	180,00 €		200,00 €
2.3	Apéro des régions	6.7	FSDIE
	1 300,00 €		1 900,00 €
2.4	Soirée	6.8	Invités UNECD
	4 000,00 €		360,00 €
	Samedi		
	3 430,00 €		
3.1	Petit déjeuner		
	250,00 €		
3.2	Midi		
	1 000,00 €		
3.3	Gouter		
	180,00 €		
3.4	Diner		
	2 000,00 €		
3.5	Soirée		
	1 900 €		
	Dimanche		
	1 150,00 €		
4.1	Petit déjeuner		
	250,00 €		
4.2	Pizza		
	900,00 €		
	Autres		
	2 390,00 €		
5.1	Badges et road book		
	90,00 €		
5.2	Activité viocs		
	500,00 €		
5.3	Welcome pack		
	1 100,00 €		
5.4	Pulls		
	700,00 €		
5.5	Repas parts		
	200,00 €		
5.6	Frais bancaires		
	130,00 €		
5.7	Assurance		
	300 €		
Total des charges		Total des produits	
	25 450,00 €		25 450,00 €

NOS BESOINS

Votre soutien nous serait indispensable pour l'organisation du congrès.

Voici comment vous pourriez nous aider :

- Mise à disposition de salles et d'un amphithéâtre

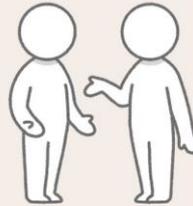
- Participation du corps enseignant/universitaire

- Conseil pour l'organisation et en tout genre

- Soutien morale et financier

- Matériels universitaires

- 1 Grand amphithéâtre (environ 250 places)
- 1 Amphithéâtre (environ 70-80 places)
- 6 salles de cours (environ 30-50 places)
- 1 salle pour le bureau de l'UNECD du jeudi au vendredi midi (30 places)



Suite à cette présentation, les étudiants donnent les précisions suivantes :

- Les programmes sont cités à titre d'exemple
- 250 personnes sont prévues à ce congrès
- Le congrès est prévu en janvier 2026

Une discussion s'engage suite à cette présentation.

Un certain nombre de recommandations sont faites aux étudiants :

- Les démarches administratives sont à effectuer dès maintenant et doivent être finalisées fin 2025 : voir Mr Roulliat pour l'aide.
- Attention à la réserve des salles : à effectuer auprès de Mr Erimund le plus tôt possible
- Demande à faire pour la partie financière

Le Pr Maynadié les remercie pour cette présentation et les encourage pour ce projet.

- **Validation des résultats des demandes de transferts – ODONTOLOGIE** (cf résultats en annexe)

Le Dr Houtmann demande la validation officielle des résultats de transferts suite à la commission des transferts qui s'est tenue le 09 avril à l'UFR des Sciences de Santé en présence de Monsieur le Doyen et de Monsieur le Vice Doyen en odontologie. Il y a eu 4 demandes et 4 refus.

Les résultats sont validés à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil.

- **Demande de travaux_Salle 270 – B1_Projet BioPOL** (cf présentation en annexe)

Cette demande est sollicitée par Mr Olivier BURGUY et Mme Mathilde BAS qui présentent aux participants leur projet BioPOL.

L'objectif est de pouvoir déployer un OpenLab de Bioproduction pour la Formation par et pour la recherche, à l'UFR de Santé.

Cette plateforme pédagogique sera unique en Bourgogne Franche-Comté.

Elle permettra de :

- ✓ Former les étudiants au **savoir-faire en culture cellulaire et bioproduction**
- ✓ Développer des **compétences recherchées dans le milieu académique et dans l'industrie**
- ✓ **Innover** dans le domaine des thérapies biologiques
- ✓ **Valoriser les innovations** et leur déploiement vers le patient

🚦 L'ambition sera de l'ouvrir pour de **la formation** à certaine UE:

- M1 Santé
- Parcours du Master Biologie-Santé
- Pharmacie filière Industrie-Recherche et internat
- Stages (SIR, stages de M1/M2)
- Doctorats
- Formation continue, etc...

🚦 Elle sera ouverte également pour de **la recherche** :

- **Projet TARGET** : Bioproduction d'anticorps monoclonaux pour la vectorisation de nanoparticules, vers une approche de thérapie ciblée dans la fibrose pulmonaire (GS INTHERAPI - 160 k€) (sept24 - sept27)
- **PhD** (Adam Laouafa) : Bioproduction et évaluation d'anticorps monoclonaux radiomarqués Auger et Alpha pour augmenter l'efficacité anti-cancéreuse (oct24 - oct27)
- **Projet FIBROVECTOR** : *Conception d'un système innovant de nanovecteurs de précision pour le développement de biothérapies à base d'acides nucléiques dans les fibroses pulmonaires progressives (PEPR BBTI France 2030) (soumis avr25)*

Mme Bas explique que ce projet permettra de faire le lien entre la formation et la recherche pour faciliter l'accès des étudiants à une carrière dans la recherche académique et pour leur permettre d'accéder à l'industrie du biomédicament.

A ce jour, un financement a été accordé pour une période 3 ans mais ils souhaiteraient que ce projet soit plus pérenne en proposant des Prestations de services pour les acteurs du DAS Thérapies innovantes, régénératives et bio productions de Santenov Dijon Bourgogne.

Un calendrier a été développé avec pour 1^{er} point de restaurer la salle 270.

La faisabilité des travaux avait été validé avec Mr Daubigny, responsable de l'infrastructure et Mme Tournay, responsable administrative.

Les plans des travaux sont présentés au conseil, ils demandent la validation.

Le Doyen, le Vice-Doyen Doyen de Pharmacie et son Assesseur les remercie et les félicite pour ce projet.

Il n'y a pas de questions, le conseil valide à l'unanimité cette demande de travaux.

V. Questions des étudiants

M. Roulliat informe le conseil qu'une manifestation étudiante contre la loi Garot est prévue le mardi 29 avril à Dijon. Environ 140 étudiants ont officiellement déclaré leurs participations. Le Pr Maynadié lui réponds que les chefs de service ont été prévenus.

VI. Questions diverses

- **Modification du DIU Médecine de la personne âgée**

Le Pr Maynadié explique que le DIU est normalement réservé qu'aux médecins, or des IPA sont engagés dans le parcours gériatrie et qui souhaiteraient suivre cette formation.

Le Pr Joigny souhaite que les changements de la fiche soient approuvés, afin qu'ils puissent suivre cette formation.

Les modifications sont accordées à l'unanimité par les membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19H25.

ANNEXES